

GRENE : Grésivaudan-Nord Environnement
Mairie , 38660 LA TERRASSE
info@grene38.fr

La Terrasse le 13 novembre

Avis sur l'enquête publique sur le plan de protection de l'atmosphère de l'agglomération grenobloise (PPA)

Le GRENE association de défense de l'environnement dans le haut Grésivaudan s'associe aux remarques faites par la FRAPNA-Isère.

Notre association est confrontée régulièrement à la pratique des feux de végétaux dans l'ensemble de la vallée du Grésivaudan et sur les balcons de Belledonne et Chartreuse. Elle intervient chaque fois qu'elle le peut pour informer de l'importance de la pollution engendrée par cette pratique et sur l'interdiction de cette pratique.

Le problème du brûlage des déchets végétaux est totalement sous estimé dans le plan PPA. Aucune évaluation de l'impact de cette pollution n'est faite. Un simple constat est fait.

Or, malgré les arrêtés préfectoraux d'interdiction, les feux de végétaux sont quotidiens lorsque les conditions météorologiques le permettent et sur l'ensemble du territoire.

Les mairies et les gendarmeries les ignorent et interviennent rarement même lorsque des demandes sont faites. Les personnels communaux méconnaissent les règles et les maires sous estiment l'impact de cette pollution.

Les entreprises, comme les particuliers peuvent continuer cette pratique en toute impunité. Le PPA ne se donne pas de nouveaux moyens pour faire respecter cette interdiction.

La DREAL donne éventuellement des dérogations pour le brûlage des végétaux afin de lutter contre la chenille processionnaire mais n'impose pas que le brûlage se fasse dans des conditions de pollution minimum : brûlage avec des éléments secs et à haute température en évitant que les déchets se consomment.

Pierre Bancilhon, Président du GRENE